

Planification écologique, concertation et prospective

Éric Monnet

DANS **GERMINAL** 2023/2 (N° 7), PAGES 152 À 165

ÉDITIONS **ÉDITIONS LE BORD DE L'EAU**

ISSN 2780-1993

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-germinal-2023-2-page-152.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Le Bord de l'eau.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ÉRIC MONNET

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, CONCERTATION ET PROSPECTIVE

Pour ce qui a trait à la production économique et à l'investissement, le terme de planification désigne la régulation par l'État des prix et des volumes à un horizon de moyen et long terme. Si le terme est souvent associé à un fort degré d'interventionnisme étatique dans l'économie, la planification est pourtant une pratique usuelle pour une entreprise ; il s'agit de prévoir à moyen et long terme combien il faudra investir et produire, et à quels prix, en fonction d'objectifs établis et de contraintes extérieures.

La difficulté à élever cette notion (planification écologique) du niveau de l'entreprise à celui de l'État tient à la question de la responsabilité de la décision : existe-t-il une forme collective capable de prendre des décisions économiques qui soient plus efficaces pour la société que si nous laissons les entreprises planifier chacune leur propre action ? Les libéraux répondent qu'il est préférable de laisser chaque entreprise planifier sa propre conduite car la recherche du profit est le seul objectif qui aboutisse à des choix efficaces. Les prix doivent

« Existe-t-il une forme collective capable de prendre des décisions économiques qui soient plus efficaces pour la société que si nous laissons les entreprises planifier chacune leur propre action ? »

ainsi évoluer librement en fonction de l'offre et de la demande pour éviter un surplus de l'une ou de l'autre. Les planificateurs pensent au contraire que laisser les décisions d'investissement dépendre uniquement des motivations individuelles ne peut conduire qu'à des crises de surproduction ou sous-production car il n'y a pas d'harmonie naturelle qui puisse faire coïncider la poursuite d'intérêts individuels avec le bien-être collectif. Cette seconde option renvoie donc la question de la légitimité et de l'efficacité des décisions économiques au niveau politique. Elle n'implique pas

de nier l'importance et la légitimité des actions individuelles ou des mécanismes de marché (détermination des prix par mécanisme d'offre et de demande) mais prend comme point de départ que ces derniers sont situés dans et influencés par un cadre social qui n'est pas immuable et naturel mais peut être l'objet de discussion collective et de changement politique. Quel cadre politique et quels processus de décision collective peuvent donc aider à orienter l'investissement de l'État et des entreprises ? Dans le contexte actuel, dans quelle mesure cette réflexion peut-elle aider à poser les bases d'une planification écologique et démocratique ?

SORTIR DES FAUX DÉBATS

L'opposition entre libéralisme et planification économique parcourt le XX^e siècle et a vu s'affronter des modèles politiques comme des théories économiques. Sur le plan théorique, on peut mentionner, entre beaucoup d'autres,

les travaux de Oscar Lange ou Michael Kalecki sur la possibilité de planification socialiste, ceux de Friedrich Hayek et Oscar Von Mises contre l'idée de calcul rationnel pouvant fonder la planification économique, ou ceux de Janos Karnoi sur la manière dont la planification peut conduire à la pénurie et de Roger Guesnerie sur la possibilité de quotas dans une économie avec concurrence imparfaite. En pratique, une forte intervention de l'État par la mise en place de « plans » dans les économies européennes capitalistes s'est faite sans référence théorique dominante, et fut le résultat d'une convergence entre des idées socialistes critiques du fonctionnement capitaliste, des intérêts politiques – y compris capitalistes – défendant la nécessité d'intervention de l'État pour le développement économique, et des réformateurs voulant importer au sein de l'État (au sens large) la gestion logistique pratiquée habituellement dans les entreprises et, au niveau national, pendant les périodes de production de guerre¹.

Si l'on veut éviter de rendre le débat théorique et historique sur la planification immédiatement caricatural et stérile, il faut commencer par ne pas lui faire rejouer à l'infini l'affrontement entre communisme et capitalisme. La planification peut être autre chose qu'une approche totalement centralisée où toutes les décisions d'investissement et les prix seraient décidés par quelques individus éclairés, de même que le libéralisme n'est pas un monde sans aucune règle et sans État. Tout est donc affaire de degré. Rappelons encore que de très nombreux pays capitalistes – y compris en Europe ou en Asie – ont revendiqué une forme de planification économique et que cela fut associé à des années de forte amélioration du niveau de vie. Si la planification économique a historiquement été associée aux années de guerre, elle ne s'y est pas réduite. Les défenseurs de la planification ont d'ailleurs toujours insisté sur le fait que cette notion devait être détachée de celle d'« économie de guerre », particulièrement car cette dernière se fonde principalement sur la gestion de la pénurie alors que la planification vise au contraire à en sortir². Les pénuries associées aux expériences de planification communiste ont d'ailleurs

**« La planification
peut être autre
chose qu'une
approche totalement
centralisée. »**

1 — Voir sur le cas anglais : Jim Tomlinson, « Managing the economy, managing the people: Britain c. 1931–70 1 », *The Economic History Review* 58/3, 2005, p. 555-585 ; et sur le cas français Henry Rousso, « Le Plan, objet d'histoire », *Sociologie du travail*, 1985, p. 239-250.

2 — Éric Monnet, « Économie de guerre et écologie : les risques de l'analogie », *L'Économie politique*, 2022, 95(3), p. 94-102 ; Id., « Planification et économie de guerre face à la crise écologique », *GREEN Groupe d'études géopolitiques*, septembre 2022, p. 50-54.

**« Une autre idée
fausse à dissiper
au sujet de la
planification
est qu'elle serait
nécessairement de
gauche et favorable
au progrès social. »**

sonné le glas de ces dernières, comme l'a montré l'économiste Janos Kornai³. La planification n'a pas non plus été l'apanage de la « croissance de rattrapage », comme certains économistes le suggèrent pour défendre la thèse selon laquelle l'intervention de l'État ne serait bonne (car plus facile) que pour « rattraper » un pays déjà pionnier sur le plan technologique, mais serait incapable de générer de l'innovation. Apporter ces quelques nuances évite de mal poser le débat mais ne rend pas plus simple la solution à y apporter.

Une autre idée fausse à dissiper au sujet de la planification est qu'elle serait nécessairement de gauche et favorable au progrès social. Historiquement, de nombreuses formes de planification économique ont été défendues par des économistes et gouvernements conservateurs dont l'objectif était uniquement la croissance économique et non l'égalité des individus. La planification n'est pas non plus intrinsèquement démocratique. Les grands débats politiques et intellectuels de la gauche non communiste dans les années 1970 en Europe –

aujourd'hui en partie oubliés – visaient d'ailleurs à réconcilier la planification et la démocratie. C'est le signe que les décennies de planification indicative ou concertée (en régime capitaliste) après la guerre n'étaient pas vues comme un parangon démocratique de décision collective⁴.

Enfin, dans de nombreux secteurs, la planification n'a pas complètement disparu même si elle s'est modifiée au cours du temps. Pensons par exemple au logement social en

France. L'État fixe des objectifs de construction en concertation avec les bailleurs ; la régulation impose un minimum de logements sociaux par commune ; les loyers sont régulés, de même que le taux d'intérêt du livret A qui permet de financer ces logements. Dans l'électricité, des tarifs régulés existent encore même s'il y a une mise en concurrence des producteurs. Il faut être lucide sur les

3 — Voir notamment, en français, Janos Kornai, *À la force de la pensée. Autobiographie irrégulière*, Paris, L'Harmattan, coll. « Pays de l'Est », préface de Bernard Chavance, 2014.

4 — Voir par exemple Franco Archibugi, Jacques Delors and Stuart Holland, « Planning for development », in Stuart Holland (ed.), *Beyond Capitalist Planning*, Oxford, Blackwell Publisher, 1978, p. 184-202. Le livre de Laurent Warlouzet sur l'histoire économique de l'Union Européenne rend bien compte de ces débats : Laurent Warlouzet, *Europe contre Europe. Entre liberté, solidarité et puissance*, Paris, Éditions CNRS, 2022.

évolutions libérales qui ont eu lieu depuis les années 1970 et 1980, mais partir de l'idée que la planification serait une notion n'appartenant qu'au passé ou aux régimes communistes n'est pas le meilleur point de départ pour une discussion nuancée.

PLANIFICATION CONTRE NÉOLIBÉRALISME

Il est indéniable que, depuis les années 1960, les pays capitalistes ont vu reculer la pratique de la planification économique, sans pour autant que cela soit synonyme d'un retrait de l'État au sens réglementaire et budgétaire⁵. Selon les principes du néolibéralisme, l'État fixe le cadre pour que la concurrence entre entreprises puisse fonctionner, puis procède à des subventions pour les aider éventuellement lorsque le marché est considéré comme ne fonctionnant pas suffisamment bien. Cela peut coûter très cher pour les finances publiques mais le principe sous-jacent est que l'État ne sait pas mieux que les entreprises où et comment investir. L'État doit donc être au service des entreprises qui elles seules savent comment et quoi produire. Il ne doit pas planifier, au sens où il ne doit pas fixer des objectifs ni contraindre et demander des contreparties précises. L'État demeure un pilier de l'économie, assurant le bon fonctionnement des processus de marché par un rôle régulateur et assurantiel, mais il n'est pas lui-même conçu comme un lieu de coordination qui puisse établir des objectifs communs et contraignants. L'initiative est laissée aux entreprises et l'État régule et donne des incitations financières fléchées de la manière la moins précise possible. Plutôt que décider où et comment investir dans le secteur de la recherche, par exemple, l'État préfère ainsi mettre en place un crédit d'impôt et laisser les entreprises décider quel type de recherche leur est le plus profitable (dispositif Crédit Impôt Recherche en France).

« Depuis les années 1960, les pays capitalistes ont vu reculer la pratique de la planification, sans pour autant que cela soit synonyme d'un retrait de l'État. »

5 — Au sein de la littérature très abondante sur le néolibéralisme, on pourra consulter, par exemple, Marion Fourcade-Gourinchas, and Sarah L. Babb, « The rebirth of the liberal creed: Paths to neoliberalism in four countries », *American Journal of Sociology* 108/3, 2002), p. 533-579 et François Denord, *Néo-libéralisme, version française : histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

Concernant les questions écologiques, une solution qui a émergé au sein des économistes libéraux est de fixer un prix de carbone reflétant le vrai coût écologique des investissements et consommations qui créent de fortes émissions de carbone⁶. Dans cette optique, une hausse du prix du carbone (équivalent à une taxe carbone) incite les entreprises à se tourner vers des investissements moins polluants. Il est éventuellement possible de corriger les effets inégalitaires de la hausse du prix du carbone en taxant ceux qui en profitent pour redistribuer de l'argent à ceux qui en souffrent le plus. *A priori*, donner le droit à l'État de déterminer un prix semble un pur exercice de planification. Il peut donc paraître étonnant que des économistes libéraux se rallient à cette idée. Mais augmenter le prix du carbone est en fait une manière de laisser le plus possible l'initiative aux entreprises et aux ménages, sans autre décision collective sur les modes de consommation, de transport ou les investissements nécessaires à la transition écologique. Dans cette perspective, l'État planifie mais *a minima* : il s'en tient en fait à un rôle de régulateur qui fixe un cadre commun mais sans donner d'orientation précise sur la manière dont les entreprises et les ménages doivent s'adapter à ce cadre (en termes de choix de consommation ou d'investissement). Il fixe un prix puis laisse tout s'ajuster par le jeu du marché. Il n'a pas d'autre mot à dire que de déterminer un prix compatible avec une réduction globale des émissions de carbone. Il n'y a donc généralement pas de théorie sur le processus de décision démocratique devant aboutir à la fixation du prix du carbone ; ce dernier étant considéré comme relevant d'une expertise technique plutôt que comme un choix politique.

LES RAISONS D'UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Il y a trois raisons principales pour lesquelles augmenter le prix du carbone n'est pas suffisant pour constituer un véritable exercice de planification économique à même d'atteindre les objectifs de protection environnementale⁷. Tout d'abord, sans coordination des différents acteurs, le prix ne suffit pas à donner des objectifs communs sur la production, la consommation et l'investissement. Du côté des entreprises, l'augmentation du prix du carbone ne réduit pas suffisamment les incertitudes à moyen et long terme pour décider quels investissements sont compatibles avec l'environnement. Beaucoup d'entreprises ont besoin de

6 — Voir par exemple Christian Gollier, *Le climat après la fin du mois*, Paris, PUF, 2019.

7 — Voir entre autres Nicholas Stern et Joseph E. Stiglitz, « The social cost of carbon, risk, distribution, market failures: An alternative approach », National Bureau of Economic Research, 2021.

savoir quelles principales technologies vont être adoptées au niveau national (sur l'alimentation en électricité par exemple) et quelles normes environnementales vont être établies. Le risque est trop important pour elles de faire seules le premier pas. Il y a aussi des investissements qui peuvent être trop importants et risqués pour trouver des financements. Du côté des consommateurs, une vision à moyen et long terme est également nécessaire car le choix ne peut se réduire à un calcul coût-bénéfice. Comment, par exemple, choisir son mode de transport pour les dix prochaines années sans avoir de vision sur le développement des transports publics ou sur les normes des voitures électriques? Comment rénover son logement sans avoir de règles claires sur comment s'y prendre et les solutions disponibles? Autrement dit, la fixation d'un prix – même avec un objectif de long terme – n'est pas suffisante pour réduire l'incertitude et donc inciter les décisions d'investissement normalement cohérentes avec les objectifs de long terme.

« Sans coordination des différents acteurs, le prix ne suffit pas à donner des objectifs communs sur la production, la consommation et l'investissement. »

Deuxièmement, une hausse du prix de carbone est un vecteur d'inégalités. L'exemple bien connu concerne les transports. Sans mécanismes d'aide financière ou sans politique de développement des transports publics, les personnes utilisant le plus leur voiture sont plus directement touchées et d'autant plus pour les personnes aux plus bas revenus pour qui le coût de transport concerne une plus grande part de leur budget. Si l'on augmente le prix des billets d'avion pour refléter le véritable coût environnemental de ce mode de déplacement (le kérosène n'étant pas taxé aujourd'hui), alors l'avion deviendra réservé aux plus riches qui pourront quant à eux continuer à l'utiliser plusieurs fois par an. Récupérer le revenu d'une taxe carbone pour en faire bénéficier les plus pauvres peut aider mais ne résout pas tous ces problèmes, notamment car le transport, comme le logement, ont souvent un coût fixe important. Une aide de l'État peut ainsi être insuffisante pour commencer véritablement la rénovation d'un logement par exemple, surtout si les bénéfices financiers espérés de cette rénovation s'étalent sur de longues années (potentiellement au-delà de l'espérance de vie d'un individu).

Troisièmement, le problème du prix du carbone est que la question environnementale ne se réduit pas aux émissions de CO₂. Déterminer un prix sur toutes les ressources naturelles (l'eau par exemple) sans résoudre les pro-

blèmes susmentionnés (insuffisance de coordination des investissements et des normes, et effets inégalitaires de l'augmentation du prix) ne peut qu'acter notre impuissance. Le problème est d'autant plus complexe que les interactions entre les questions climatiques et de biodiversité sont aussi importantes qu'encore mal connues⁸.

PROSPECTIVE ET COORDINATION

La planification est donc une question d'information et de coordination de processus de décision. C'est d'ailleurs pourquoi les économistes libéraux, à la suite d'Hayek, considèrent que la planification ne peut fonctionner. Il serait selon eux illusoire que la réflexion collective puisse produire une information supérieure permettant de trancher et guider des choix économiques, et que la décision collective puisse dépasser les intérêts privés. Comme pour tout type d'intervention de l'État, une théorie ou proposition politique de planification doit donc justifier de la meilleure capacité du collectif à prendre des décisions. Plus que toute autre intervention étatique, elle doit justifier de la capacité à produire des scénarios et objectifs de long terme capables d'orienter la production et l'investissement. Contrairement à la théorie libérale, elle ne peut pas s'en

remettre uniquement à une expertise supposément neutre et nier les enjeux politiques et sociaux de ces scénarios.

« Comme pour tout type d'intervention de l'État, une théorie ou proposition politique de planification doit donc justifier de la meilleure capacité du collectif à prendre des décisions. »

Au cours des années 1950-1960 en France, la planification a en fait fonctionné avec une dissociation relativement forte entre l'aspect « indicatif » (production d'objectifs chiffrés par secteur) et l'aspect « interventionniste » (contrôle par l'État du processus de production). Le Commissariat général au Plan fixait des objectifs qui servaient aussi bien aux entreprises privées et publiques et, par ailleurs, les différents organes de l'État (du

8 — Stuart Chapin III and Sandra Díaz, « Interactions between changing climate and biodiversity: Shaping humanity's future » *Proceedings of the National Academy of Sciences* 117/12, 2020, p. 6295-6296.

gouvernement aux entreprises publiques financières et non-financières) prenaient des décisions de manière plus ou moins concertée et accompagnée de normes et régulations contraignant ou orientant le secteur privé. Les grandes décisions de politique industrielle n'étaient donc pas prises au Commissariat général au Plan mais dans les grandes entreprises publiques ou au gouvernement. À vrai dire, on manque encore d'études historiques fines permettant de comprendre comment s'articulaient tous les étages et parties prenantes de ces décisions. Mais la planification ne concernait pas seulement le secteur public. Il y avait de fait une forte interaction entre public et privé, et à différents niveaux du « public ». Par exemple le financement de la planification se faisait en grande partie par des banques et instituts de crédit publics ou semi-publics qui prêtaient à des entreprises privées⁹. Les conditions et objectifs de ces prêts devaient être cohérents avec les grandes lignes fixées par le gouvernement, mais étaient toujours négociés au cas par cas en fonction des liens établis sur le long terme entre le financeur et l'entreprise, et de la santé financière de cette dernière.

Ainsi, même si l'on a pu qualifier la planification française de « planification indicative », la planification ne se limitait pas à des objectifs sectoriels établis par le plan mais s'insérait au sein d'un ensemble plus général d'intervention de l'État. L'enjeu est relativement similaire aujourd'hui, notamment vis-à-vis de la question du prix du carbone soulevée précédemment. Fixer un prix du carbone et des objectifs d'investissement dans certains secteurs ou de baisse de la consommation dans d'autres serait une forme de planification principalement indicative (même si le prix du carbone ne serait toutefois pas indicatif) mais ne résoudrait pas les problèmes soulevés précédemment quant aux besoins d'aide au financement des entreprises, du contrôle de ces aides, des investissements nécessaires dans les transports ou des normes et interdictions nécessaires à la préservation de la biodiversité.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET DÉMOCRATIE

Il faut donc articuler la planification indicative avec des mesures concrètes d'intervention de l'État – que ce soit en termes de financement, d'investissement direct ou de régulation – et avec la mise en œuvre de processus démocratiques de décision. On peut à ce titre identifier deux difficultés, ou défis à relever,

9 — Éric Monnet. *Controlling Credit: Central Banking and the Planned Economy in Postwar France, 1948-1973*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

« Il faut donc articuler la planification indicative avec des mesures concrètes d'intervention de l'État – que ce soit en termes de financement, d'investissement direct ou de régulation – et avec la mise en œuvre de processus démocratiques de décision. »

fois vrai que, sur le plan prospectif, il était plus facile d'annoncer un objectif commun d'où découlaient tous les autres : la croissance de la production et de la consommation. Aujourd'hui la réduction des émissions de CO₂ peut servir d'objectif commun mais, d'une part, il ne couvre qu'une partie de la question environnementale et, d'autre part, il est plus difficile de transposer les objectifs de CO₂ en termes d'investissement et de consommation. Cela est dû autant à l'incertitude, notamment sur les effets de nouvelles technologies de production (l'hydrogène, ou des modes d'agriculture biologiques par exemple), qu'aux nouveaux dilemmes qui peuvent émerger entre objectifs écologiques et ceux concernant le niveau de vie (quel serait l'effet d'une baisse de nos importations sur les pays en voie de développement par exemple). La reconnaissance de l'incertitude doit donc être aujourd'hui au centre de la prospective. Cela implique de rendre visibles plusieurs scénarios qui puissent ensuite être soumis à la discussion collective et de reconnaître explicitement les conséquences écologiques et sociales de chacun de ces scénarios.

qui apparaissent nettement lorsque l'on compare l'idée actuelle de planification écologique aux expériences passées de planification.

La première concerne l'aspect prospectif, et en particulier les objectifs à long terme que l'on peut fixer à partir de modèles statistiques et économiques. Il est faux de dire, comme on l'entend parfois, que tout était plus facile auparavant et que la planification d'après-guerre était simple à mettre en œuvre car il suffisait de suivre les États-Unis et de rattraper le niveau de production d'avant-guerre. Le contexte politique et économique d'après-guerre était sans aucun doute plus turbulent et complexe que notre monde actuel et les innovations technologiques et industrielles des années 1960 demandèrent des investissements considérables dans la recherche et la science. Il est toute-

Le deuxième enjeu concerne justement la discussion collective et la manière dont elle aboutit à des prises de décision. Cette question est intrinsèquement liée à celle des enjeux sociaux et d'inégalités économiques. L'erreur à ne pas commettre est de penser qu'une seule institution puisse s'en charger seule. Comme

« La reconnaissance de l'incertitude doit donc être aujourd'hui au centre de la prospective. »

nous l'avons vu précédemment à propos de l'exemple français, la planification d'après-guerre ne s'est pas limitée au travail de prévision du Commissariat général au Plan. Dans chaque secteur de l'industrie ou l'agriculture, les décisions associaient les grandes entreprises, les institutions de crédit, les syndicats, la recherche scientifique publique, et le gouvernement. Cela permettait d'établir des objectifs qualitatifs (mode de production) et quantitatifs (volume de production) communs, d'évaluer les besoins de financements et de s'entendre sur les contreparties de ces derniers en termes de gouvernance des entreprises ou de ciblage des investissements. Même si la planification d'après-guerre associait fortement les syndicats à la décision, elle a justement été critiquée pour ne pas être suffisamment démocratique, se limiter à la discussion sectorielle et étouffer les voix dissonantes sur l'aménagement du territoire ou le productivisme¹⁰. Ce sont ces voix qu'il s'agit de faire entendre aujourd'hui pour s'assurer que les intérêts industriels d'un secteur (pour les travailleurs comme les propriétaires du capital) n'entrent pas en contradiction avec l'intérêt de la société. Si une institution comme le Commissariat général du Plan peut être chargée de la coordination intersectorielle (également à l'aide de modèles prospectifs mettant à jour plusieurs scénarios), il est difficile de penser qu'elle puisse également assurer l'organisation du débat démocratique, notamment au niveau local. Si la mise en place de structures délibératives à différents niveaux – suivant les exemples déjà éprouvés d'enquêtes publiques, conférences de consensus ou conventions citoyennes – n'est pas difficile à imaginer et dépend surtout de la volonté politique, la question majeure aujourd'hui concerne l'articulation entre ces différentes structures, la coordination intra et intersectorielle (associant syndicats, entreprises et financeurs), et les pouvoirs législatifs et exécutifs. Penser cette articulation, qui implique nécessairement la définition d'un processus de consultation et de décisions par étapes, doit aujourd'hui être le principal chan-

10 — Voir notamment Éric Monnet, *op. cit.* ; Venus Bivar, *Organic resistance: The struggle over industrial farming in postwar France*, UNC Press Books, 2018 ; Herrick Chapman, *France's Long Reconstruction: In Search of the Modern Republic*, Harvard, Harvard University Press, 2018 ; Marion Fontaine, « Moderniser, convertir... désindustrialiser ? Le cas des mines françaises (fin des années 1940–début des années 1960) », *Vingtième siècle*, 2019/4, p. 81-96.

« La délibération doit être capable de donner une place à l'incertitude mais également à l'erreur. »

rendement ou la faillite. Pour être en mesure de rivaliser, une théorie de l'intervention de l'État doit donc également préciser quels processus d'évaluation et délibération *a posteriori* permettent de considérer qu'une décision était une erreur et qu'elle doit être révisée. Sans cela, à l'image de ce qui s'est passé au cours des années 1970-1980, le tournant vers le marché apparaîtra toujours dans une démocratie libérale comme la solution la plus simple – et supposément plus neutre – aux insuffisances de la prise de décision collective.

tier d'un programme de planification économique et écologique. La délibération doit être capable de donner une place à l'incertitude mais également à l'erreur. La grande force de la théorie économique libérale est en effet de définir des critères précis permettant d'établir de manière normative ce qui constitue, *ex ante* mais aussi *ex post*, un mauvais investissement : un faible



Directeur d'études à l'EHESS
et professeur à PSE, Éric Monnet
est économiste. Ses travaux portent
sur l'histoire des politiques monétaires.
Il est notamment l'auteur de *Controlling
Credit – Central Banking and the Planned
Economy in Postwar France, 1948-1973*
(CUP, 2018). Il est lauréat du prix
du meilleur jeune économiste 2022
décerné par *Le Monde* et
le Cercle des économistes.